



LES OUBLIES DU SEGUR : LA COUPE EST PLEINE !



Pourquoi la CGT et FO ne sont pas signataires du Ségur 2 ?

Pourtant signataire du Ségur 1 permettant une revalorisation significative des salaires pour l'ensemble des professionnels de la Santé privée lucrative, **la CGT et FO ont décidé de ne pas signer le Ségur 2.**

L'accord non négociable proposé par la Fédération de l'Hospitalisation Privée est non seulement insuffisant, mais est, encore une fois, entièrement financé par les pouvoirs publics sans que les employeurs ne mettent un centime de leur poche malgré des chiffres d'affaires en hausse grâce à la garantie de financement.

La CGT et FO s'attendaient en plus de cette mesure, à des revalorisations significatives de l'ensemble des salaires à minima à hauteur des rémunérations du secteur public ; revalorisation à la charge des employeurs et non du contribuable.

FO et CGT ont demandé l'élargissement des bénéficiaires, afin de récompenser l'investissement des salariés du secteur médico-social. Là encore, le syndicat patronal a refusé d'entendre cette revendication rappelant qu'il ne rajouterait pas un euro à l'enveloppe attribuée par notre Sécurité Sociale.

C'est encore un effet d'aubaine pour le patronat qui refuse de mettre la main à la poche : l'Etat se trouvant dans l'incapacité de les contraindre à

revaloriser la valeur du point et les rémunérations.

Le Ségur 2 prévoit actuellement:

54€ brut (42€ nets) mensuels pour les IDE, IDE spécialisés, cadres de santé, sages-femmes et masseurs-kinésithérapeutes

19€ bruts (15€ nets) mensuels versés pour les aides-soignants, les auxiliaires de puéricultures, les préparateurs en pharmacie, les diététiciens, les manipulateurs en radiologie, les techniciens de laboratoire, les orthoptistes, les psychomotriciens, les ergothérapeutes, les pédicures-podologues, les orthophonistes

et 0€ pour tous les autres !!!

La FHP, sans attendre les délais légaux d'opposition aux accords, s'est empressée de communiquer dans la presse cette signature certainement dans l'espoir de limiter la fuite du personnel soignant vers d'autres secteurs.

Face à ces mesures inéquitables et insuffisantes, la CGT et FO demandent la réouverture immédiate des négociations et la revalorisation des salaires de l'ensemble des salariés (quel que soit leur métier) du secteur médico-social.

APPEL A LA GREVE A L'APEI

A COMPTER DU 09/11/2021

Mobilisons-nous pour nos salaires et nos conditions de travail !

Rdv le 09/11/2021 :

Secteur Thionville : 89 chemin du Coteau 57100 THIONVILLE

Secteur Saint-Avold : 2 rue en verrerie 57500 SAINT-AVOLD

Nous vous attendons dès 9h et tout au long de la journée.

Une assemblée générale aura lieu entre 12h et 13h pour des échanges et prises de parole.

Pour tout renseignement, contactez-nous :

Mme Senzer Corinne (DS FO) : 06 27 56 26 66

M. Quantin Stéphane (DS FO) : 06 18 92 37 24

Leroux Aline (DS CGT) : 06 68 99 86 13

Boulangier Maryline (DS CGT) : 06 87 20 50



Hémorragie à l'Apei Moselle : les salariés au bout du rouleau fuient l'association... la Direction se moque de nous !



LES ACTES DE LA DIRECTION NE REFLETENT PAS LEUR DISCOURS :

A l'Apei Moselle, la Direction fait de beaux discours mais continue de dégrader nos conditions de travail et refuse toutes les propositions faites par les organisations syndicales :

- Augmentations de salaires : **refusé !**
- Embauches à des échelons supérieurs : **refusé !**
- Prise en charge de la mutuelle à 100% par l'employeur (soit 16€/personne) : **refusé !**
- Prise en compte des 13 jours fériés dans l'annualisation : **refusé** (seulement 12) !
- Dispositions pour les séniors pour tenir compte de la pénibilité de nos métiers : **refusé !**

IL Y A DE L'ARGENT DANS LA CAISSE, IL EST TEMPS QU'IL PROFITE AUX SALARIÉS :

Le 18 octobre 2021 s'est tenue un simulacre de négociation entre la Direction Générale et les Organisations Syndicales concernant l'attribution de la prime « PEPA » (dite « prime Macron »).

Les délégués syndicaux CGT et FO ont décidé de quitter la table des négociations. En effet, la Direction continue sur sa lancée et méprise les salariés. Elle est venue en réunion avec un projet d'accord déjà ficelé et n'a su faire d'autre proposition que 150€/salarié. La CGT et FO ont considéré que 1000€/salarié aurait été le minimum **au vu des 4.5 millions d'excédents réalisés l'an passé.**

Nous estimons que la proposition de la Direction Générale de l'APEI Moselle n'est pas à la hauteur de l'engagement des salariés et des difficultés rencontrées depuis des mois. En effet les salariés subissent des conditions de travail très dégradées et des niveaux de salaires bien trop bas. La crise sanitaire a bon dos mais elle n'a fait que creuser d'avantage les difficultés de notre secteur.

L'expertise demandée par les élus CSE a mis en évidence des résultats économiques importants en ce qui concerne les fonds disponibles à **hauteur de plusieurs dizaines de millions d'euros !** La Direction elle-même reconnaît une année exceptionnelle au niveau des excédents réalisés.

De plus, l'ensemble des postes inoccupés actuellement représente également une économie significative pour l'association : **cet argent PUBLIC doit revenir aux salariés !**

LA SITUATION DE L'ASSOCIATION EST POURTANT PLUS QUE PREOCCUPANTE :

L'Apei Moselle fait face à une situation sans précédent :

- Turn-over en constante augmentation !
- Nombre inédit de postes vacants et difficultés importantes de recrutement !
- Fermetures exceptionnelles d'établissements faute de personnel pour assurer les prises en charge des personnes en situation de handicap !
- Explosion des arrêts maladie !
- Epuisement professionnel des salariés présents !
- Alertes récurrentes des représentants du personnel (élus CSE, CSSCT, délégués syndicaux) sur les risques psycho-sociaux !
- Signalements des directions d'établissements auprès des autorités publiques pour alerter sur les difficultés de fonctionnement des établissements liés au problèmes de recrutement et de fatigabilité des professionnels !
- Mise en place de fonctionnements exceptionnels type journées en 12h pour les salariés de certains établissements !

**POUR NOS SALAIRES, NOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET LE
RECRUTEMENT DE PERSONNEL
MOBILISONS-NOUS LE 09/11/21**